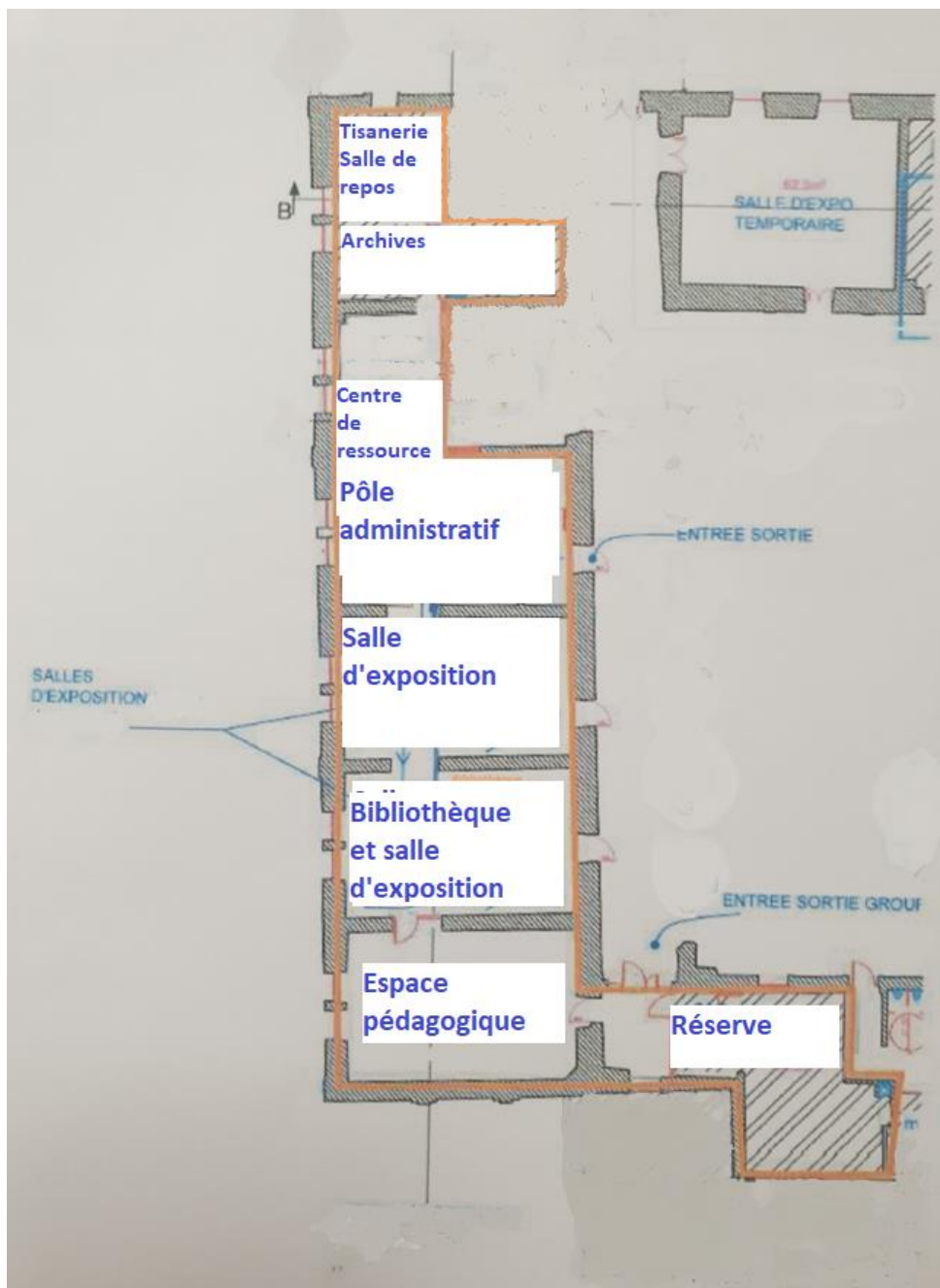


## MOTION VOTEE EN AG du 4 janvier 2023

Logée par la ville d'Arles depuis 1997, à l'espace Mistral depuis 2011, notre association CRDA est mise en demeure de quitter les lieux. Nous adhérents réunis en assemblée générale soutenons l'idée que le centre poursuive ses activités dans des locaux équivalents dont le descriptif suit :

Les locaux occupés par le CRDA (environ 400 m2) sont situés en centre-ville et sont accessibles aux personnes en situation de handicap, ils comprennent :

- Un pôle administratif.
- Une salle d'exposition temporaire
- Une salle pédagogique sécurisée (portes coupe-feu).
- Des espaces de documentation (bibliothèque et salle de consultation des documents).
- Une salle d'archives.
- Un espace sécurisé et climatisé pour la conservation des importantes réserves du Centre



Compte tenu du nombre important d'interventions pédagogiques il est nécessaire d'assurer la continuité de ces activités sans rupture dans le devoir de mémoire et ce quelle que soit l'issue du projet de cession des locaux par la municipalité.

Par ailleurs si un déménagement est nécessaire, les adhérents présents exigent que son coût ne soit pas à la charge du CRDA